

Championnats Départementaux Jeunes

Règlement Saison 2024-2025

1) Généralités :

1.1 Les Championnats Départementaux Jeunes (CDJ) sont des compétitions fédérales départementales officielles, autorisée et homologuée par la Ligue PACA de Badminton, organisées par le Comité de Badminton des Alpes Maritimes (ci-après désignée par "BAD'06"). Les titres de Champion Départemental Alpes Maritimes sont décernés dans les cinq disciplines et les catégories suivantes :

- SH, SD, DH, DD et DMX.
- Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets.

1.2 La gestion et le suivi des CDJ sont délégués à la Commission Jeune Départementale (CJD).

1.3 Pour tous cas non prévu par le présent règlement de la compétition, les Règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) pour les compétitions officielles prévalent.

1.4 Pour tous les autres cas non prévus par le présent règlement et par les Règlements de la FFBaD, la CJD **peut** prendre les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition.

2) Calendrier des CDJ :

2.1 Il y a un seul week-end de compétition permettant de participer en Simple, en Double et en Mixte.

3) Modalités d'inscription et de qualification :

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétro-planning prévisionnel d'un CDJ est le suivant :

- J-12 : Date limite des inscriptions par les clubs et date de prise en compte du CPPH.
- J-8 : Envoi aux clubs des convocations.

3.2 Seuls sont admis à participer aux CDJ les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de BAD'06 et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule les CDJ.

3.3 Les CDJ sont ouverts aux Mini-Bads, Poussins, Benjamins, Minimes **et** Cadets quel que soit leur classement. Les jeunes doivent obligatoirement jouer dans leur catégorie d'âge, sauf pour les Mini-Bads qui doivent s'inscrire dans la catégorie Poussin **et les joueurs qui en ont fait la demande et qui ont reçu la validation de la CJD.**

3.4 Les inscriptions sont réalisées **sur MyFFBaD.fr, par les joueurs ou par les clubs. Le logiciel utilisé pendant la compétition est BadPlus.**

3.5 Tout joueur a la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple / Double / Mixte), les joueurs sont retenus par tableau au CPPH le plus élevé. Les joueurs non retenus sont placés sur Liste d'Attente, les joueurs/paires ayant le plus haut CPPH de la liste sont repêchés en priorité.

3.6 Le nombre d'inscrit est limité à 16 joueurs ou 8 paires pour les garçons et les filles.

3.7 Lorsqu'un mineur participe à un CDJ, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent à respecter le Règlement Complémentaire des Compétitions (RCdC) de BAD'06 en vigueur, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs.

3.8 Le montant de l'inscription est fixé, par BAD'06, à 15 € pour 1 tableau, 18 € pour 2 tableaux et 20€ pour 3 tableaux.

3.9 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec BAD'06 à la date limite d'inscription.

3.10 Les droits d'inscription sont facturés par BAD'06 et doivent être versés par les clubs après les CDJ et au vu des tableaux définitifs.

4) Tableaux :

4.1 Les tableaux sont faits dans la mesure du possible sous forme de poule avec 2 sortants par poule suivi d'une phase d'élimination directe.

4.2 Les joueurs sont inscrits selon leur CPPH conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#) dans les [différentes catégories d'âges](#).

4.3 Les joueurs ou paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classés par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des deux joueurs pour une paire de double ou de mixte).

4.4 En double (ou en mixte), si la paire n'est pas constituée (partenaire différent ou sans partenaire pour l'un des deux) une vérification auprès des joueurs est faite pour constituer la paire. Dans tous les autres cas le joueur se voit attribuer un partenaire parmi les joueurs sans partenaires dans la mesure du possible. Les paires sont constituées en mettant ensemble les 2 joueurs ayant le plus de point (en cas d'égalité appartenant au club le plus éloigné), et ainsi de suite pour les suivants.

4.5 Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#).

4.6 Les finalistes et les demi-finalistes (joueurs classés aux places 1 à 4 en fin de compétition) reçoivent des récompenses sous forme de coupes ou trophées.

5) Organisation d'un CDJ :

5.1 Les CDJ débutent chaque jour le matin à partir de 8h00 et se déroulent toute la journée. Les horaires de fin de journée sont fixés en accord avec le RGC par la CJD.

5.2 Les joueurs peuvent jouer leurs matchs avec un maillot floqué à leur prénom et/ou leur nom.

5.3 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils pendant leurs matchs entre les points et aux arrêts de jeu à 11 et 21.

6) Arbitrage :

6.1 Les Juge-Arbitres (JA) officiants sur les CDJ sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques.

6.2 Les éventuels Arbitres ou Juges de Ligne sont désignés respectivement par la CJD ou par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.

6.3 L'arbitrage peut être également réalisé par de jeunes arbitres et/ou de jeunes officiels UNSS, licenciés FFBaD.

6.4 Sur les tableaux Poussins, une tierce personne (de préférence sans lien de parenté aux joueurs) peut venir aider les joueurs à comptabiliser leurs points, ainsi qu'à se positionner sur leur demi-terrain respectif.

7) Volants :

7.1 Le volant officiel est désigné sur la demande d'autorisation dans Poona et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

8) Respect de la discipline :

8.1 Les CDJ se déroulent dans le respect des règlements disciplinaires fédéraux.

8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant un CDJ pour lequel ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.